

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

QUE monsieur Réal Dubé, conseiller municipal, Ville de Matagami, soit nommé membre du Conseil Cris-Québec sur la foresterie à compter des présentes, en remplacement de madame Mireille Brazeau;

QUE monsieur Réal Dubé soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53114

Gouvernement du Québec

### **Décret 21-2010, 13 janvier 2010**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra à Toronto, Ontario, le 18 janvier 2010

ATTENDU QU'une réunion du Conseil canadien des ministres des forêts se tiendra à Toronto, Ontario, le 18 janvier 2010;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Réforme des institutions démocratiques :

QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, dirige la délégation québécoise à la réunion du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra à Toronto, Ontario, le 18 janvier 2010;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, de :

— monsieur Richard Brosseau, directeur de cabinet adjoint de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;

— monsieur Christian Tanguay, attaché de presse au cabinet de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune;

— monsieur Richard Savard, sous-ministre associé au Secteur Forêt Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

— madame Anne Stein, coordonnatrice aux relations canadiennes et internationales au Secteur Forêt Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

— madame Claude Beaudin, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de la délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

53115

Gouvernement du Québec

### **Décret 22-2010, 13 janvier 2010**

CONCERNANT la poursuite du processus d'appel de propositions dans le cadre du projet du Centre universitaire de santé McGill à l'intérieur des paramètres budgétaires prévus

ATTENDU QUE, 13 juin 2007, par le décret numéro 423-2007, le gouvernement a autorisé le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) à lancer un appel de qualification concernant les composantes de son projet de modernisation qui doivent être réalisées en mode de partenariat public-privé;

ATTENDU QUE, le 15 octobre 2008, par le décret numéro 1006-2008, le gouvernement a autorisé le lancement de l'appel de propositions auprès des deux consortiums qualifiés selon les modalités et critères apparaissant à l'annexe jointe à ce décret;

ATTENDU QUE le 16 septembre 2009, par le décret numéro 1008-2009, le gouvernement a autorisé que des modifications soient apportées aux critères et modalités de l'appel de propositions;